

# Région GRAND EST – projet LIFE ADAPT'EST

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES BATIMENTS EXISTANTS

*Travaux embarqués d'adaptation au changement climatique dans une opération de réhabilitation du bâti et de ses abords*

Délibération N°26CP-738 du 26 juin 2026

Direction de l'Energie, du Climat et de l'Economie Circulaire

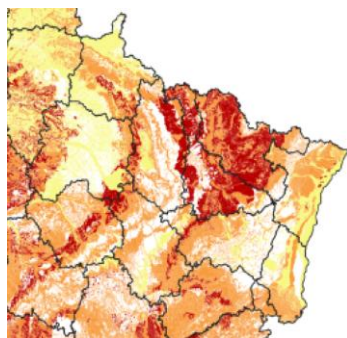
Le présent dispositif est applicable sous réserve qu'il ne fasse pas obstacle à l'application du droit européen et du droit national.

**Vous projetez de rénover un bâtiment qui est soumis à un risque climatique majeur ?**

#### ► PREAMBULE

Dans le cadre du **projet européen Life ADAPT'EST**, la Région Grand Est s'est engagée à accélérer l'adaptation au changement climatique sur son territoire, pour accroître d'ici 2035 la résilience du Grand Est aux risques climatiques croissants.

**Les zones bâties sont soumises à des aléas** qui peuvent nuire au confort et à la santé des usagers (fortes chaleurs et canicules), mais aussi à la pérennité des bâtiments eux-mêmes (Retrait-Gonflement des Argiles, tempêtes et inondations).

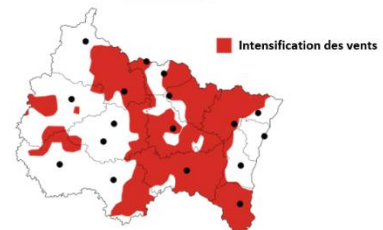


**Exposition**  
 Faible  
 Moyenne  
 Forte

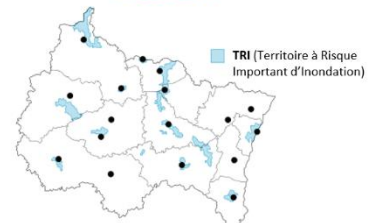
Exposition de la région Grand Est au risque de retrait-gonflement des argiles. mise à jour cartographique du 9 janvier 2026

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053422640>

#### Tempête



#### Inondation

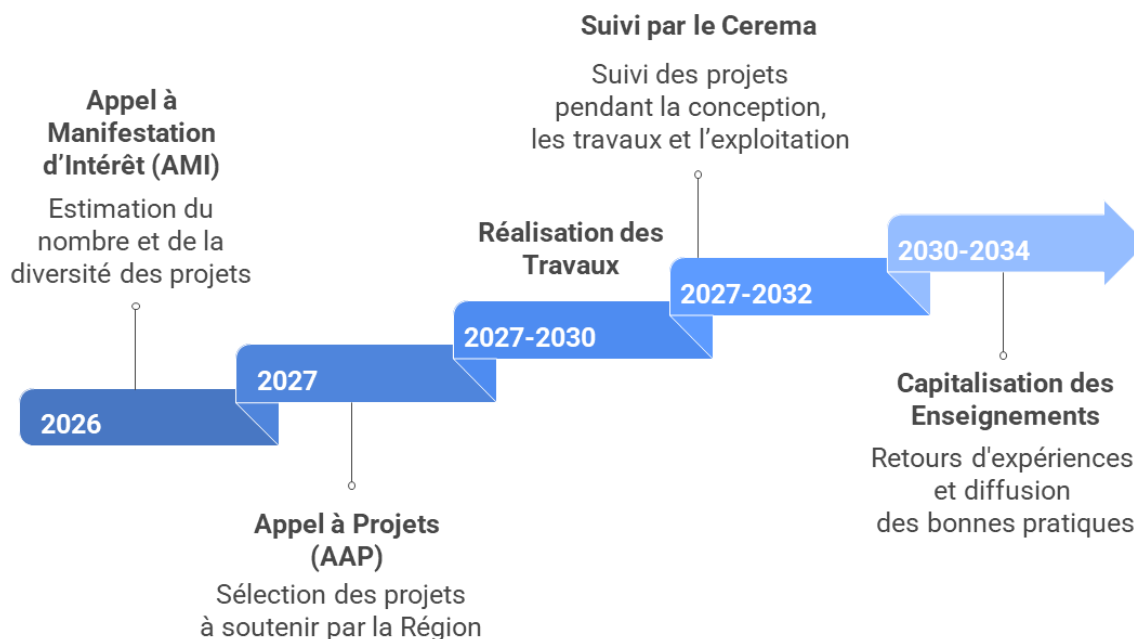


Extrait du guide « Rénovation et risques naturels » - Climaxion -

<https://www.climaxion.fr/docutheque/renovation-batiments-risques-naturels>

Une des actions phares du projet Life ADAPT'EST consiste donc à **accompagner un échantillon de 30 projets de rénovation du bâti, embarquant des travaux d'adaptation significatifs pour au moins un risque majeur lié au changement climatique**, puis à capitaliser sur ces projets pour réaliser un **bilan des enseignements**.

Cette action est réalisée en **partenariat entre la Région Grand Est, le Cerema et Envirobat Grand Est**. Elle se déroulera en plusieurs étapes jusque fin 2034 :



**Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) constitue la première étape de la démarche.** Il vise à identifier quel est le niveau d'ambition actuel des projets d'adaptation des bâtiments au changement climatique. Cet état des lieux permettra à la Région Grand Est de préciser les modalités de financement pour une trentaine de **projets à sélectionner via un Appel à Projets dans une étape ultérieure**.

**Cet AMI n'est pas limité en nombre de réponses, et n'ouvre pas droit à un financement.** Il a pour objectif d'informer les Maîtres d'Ouvrage en amont des projets, pour qu'ils **intègrent le plus tôt possible une ambition d'adaptation dans leur programme d'opération**. Il permettra de préparer plus efficacement la phase d'Appel à Projets.

**Lors de la deuxième étape**, un Appel à Projets sera lancé par la Région Grand Est et permettra d'accompagner financièrement jusque 30 projets lauréats, portés par une diversité de Maîtres d'Ouvrage, via un **budget régional global de 1,5 M€ dédié aux travaux d'adaptation**, et cumulable avec les aides régionales en vigueur.

L'aide sera calculée en fonction du nombre de risques traités et de l'ambition globale du projet, et ne pourra excéder 70 000 € par opération<sup>1</sup>.

## ► OBJET DE L'AMI

Les objectifs généraux suivis sont :

- Améliorer l'adaptation des bâtiments au changement climatique, et la qualité de vie des usagers,
- Sensibiliser à la nécessité de prendre en compte les risques naturels lors de tout projet de travaux sur un bâtiment,
- Participer à la conservation du patrimoine bâti, et à la pérennité des travaux face aux risques naturels,
- Permettre la montée en compétence des professionnels du bâtiment,
- Acculturer les professionnels et les usagers aux risques naturels et climatiques,
- Capitaliser les connaissances développées et partager des retours d'expérience dans le cadre du projet Life Adapt'Est.

<sup>1</sup> Les modalités financières seront définies dans l'Appel à Projets à venir.

Vous projetez de rénover un bâtiment qui est soumis à un risque climatique majeur et vous prévoyez des travaux d'adaptation aux fortes chaleurs, au retrait gonflement des argiles ou aux inondations ?

**Faites-nous part de votre projet et bénéficiez de :**

- La **relecture** détaillée et critique **du programme d'opération** sur la pertinence des actions d'adaptation, qui vous permettra de **mieux répondre à la phase ultérieure d'Appel à Projets**
- **Ressources** sur les risques naturels et l'adaptation des bâtiments
- **Clauses-types** pour la rédaction des cahiers des charges de Maîtrise d'œuvre
- **Invitations** aux événements de sensibilisation proposés par Envirobat Grand Est sur l'adaptation (sous réserve d'accord dans la lettre d'intention)
- **Informations sur le futur Appel à Projets** dès qu'il sera lancé.

❖ Vous pouvez par ailleurs solliciter une aide régionale si votre projet concerne des procédés ou équipements permettant de limiter les prélèvements sur la ressource en eau, via le dispositif : [Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels](#)

## ► TERRITOIRE ELIGIBLE

Tout le territoire de la région Grand Est.

## ► MAITRES D'OUVRAGE ELIGIBLES

**Les projets d'adaptation du bâti doivent être portés par le propriétaire du bâtiment**, relevant d'une des typologies suivantes :

- ✓ Bailleur social, au sens de l'article D323-1 du CCH
- ✓ Commune ou intercommunalité
- ✓ Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), dont : syndicat intercommunal (SIVU, SIVOM), ou syndicat mixte exclusivement composé de communes et/ou EPCI
- ✓ Les établissements publics, les Services publics industriels et commerciaux (SPIC) et les Services publics administratifs (SPA) rattachés à une commune ou un EPCI dont les CCAS (Centres Communaux d'Action sociale) et les PETR (Pôles d'Equilibre Territorial et Rural)
- ✓ Les chambres consulaires (Chambres de Commerce et d'industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Chambres d'Agriculture)
- ✓ Les associations à but non lucratif, dont l'activité relève de l'intérêt général<sup>2</sup> et dont les règles garantissent la transparence financière<sup>3</sup>
- ✓ Les associations reconnues d'utilité publique, ou dont la mission est reconnue d'utilité publique (dans les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin)

❖ **NE SONT PAS ELIGIBLES** en particulier les projets portés par des établissements dépendant majoritairement de l'Etat ou du Département (notamment projets sur des bâtiments de l'Armée, bâtiments judiciaires, collèges...)

<sup>2</sup> Tel que défini dans le Bulletin Officiel des Finances Publiques [BOI-BIC-RICI-20-30-10-10-20190807](#)

<sup>3</sup> <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F11966> ; Les règles de nature à garantir la transparence financière sont réputées respectées dès lors que l'association établit, d'une part, un budget annuel et, d'autre part, des états financiers ou, le cas échéant, des comptes, les communique aux membres dans les délais prévus par ses statuts, les soumet à l'assemblée générale pour approbation, et en assure la publicité et la communication aux autorités publiques conformément à la réglementation.

## ► PROJETS ELIGIBLES

Les projets proposés devront respecter l'ensemble de ces conditions :

- Les travaux ne doivent pas commencer avant le 01/01/2027 et devront être terminés avant le 31/12/2030
- Le programme de l'opération doit être a minima en cours d'élaboration (**réflexion en cours sur les ambitions du programme**)
- Les études de conception ne doivent pas avoir dépassé le stade Esquisse (stade Avant-Projet Sommaire non démarré)
- L'opération doit **intégrer des travaux significatifs de rénovation ou de réhabilitation du bâti et de ses abords**,  
*Par exemple : rénovation énergétique, modification importante du système de chauffage, restructuration des espaces, rénovation complète et structurelle de la toiture ou d'une façade, modification de la structure du bâtiment, ...*
- L'opération doit **intégrer des travaux d'adaptation significatifs pour au moins un risque majeur** lié au changement climatique,  
*Notamment des travaux de lutte contre les fortes chaleurs ou les inondations, de prévention du risque de Retrait-Gonflement des Argiles, de prévention contre les tempêtes, vents violents et grêle.*  
*Les projets visés peuvent relever de l'expérimentation, ou bien mettre en application des solutions déjà éprouvées.*
- L'opération **ne doit pas consister à réaliser des travaux curatifs après dommage**, dans le cadre d'une procédure assurantielle en cours.
- L'opération doit **prévoir de développer dans le cadre des études de conception une stratégie d'adaptation**<sup>4</sup>, en anticipant les impacts potentiels du changement climatique sur le bâtiment et en particulier sur la/les partie(s) rénovée(s),

## ► MODALITES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS

### PIECES A TRANSMETTRE :

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

- Lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant légal (Annexe 1)
- Formulaire (Annexe 2) complété en format .doc ou équivalent
- Le rapport de risques établi sur <https://www.georisques.gouv.fr/accueil-expert> à l'adresse du projet
- Programme de l'opération (ou pré-programme) et pièces graphiques éventuelles
- Rapports d'études préalables (le cas échéant)
- Chiffrage estimatif des travaux
- Planning prévisionnel de l'opération
- Statuts de l'établissement et/ou de l'association
- Pour les associations : Contrat d'engagement républicain (Cette obligation est réputée satisfaite par les associations (loi de 1901 ou Alsace-Moselle) agréées, ainsi que par les associations et fondations reconnues d'utilité publique)
- Pour les associations, fournir le cas échéant, le document actant la reconnaissance d'utilité publique

<sup>4</sup> Lien vers le guide méthodologique 2026 pour l'adaptation des bâtiments existants au changement climatique : <https://www.planbatimentdurable.developpement-durable.gouv.fr/guide-methodologique-pour-l-adaptation-des-a1704.html>

Tous les éléments sont à adresser par mail à : [accbatiments@grandest.fr](mailto:accbatiments@grandest.fr)

N'hésitez pas à prendre contact par mail et faites-nous part de votre projet  
avant le 15 septembre 2026 à minuit

## ► GRILLE D'ANALYSE DES DOSSIERS

Critères	Appréciation correspondante
<b>1.Exposition aux risques</b>	
Identification d'au moins un risque auquel le site est exposé	Le site est-il exposé à au moins un risque lié aux aléas climatiques ?
Identification du niveau d'exposition	Le niveau d'exposition est-il qualitativement identifié ?
<b>2.Vulnérabilité du site</b>	
Sensibilité du bâtiment et ses abords	Les sensibilités principales du site ont-elles été identifiées ?
Enjeux d'usage	Les enjeux d'usage du site ont-ils été identifiés ?
Désordres observés	Le site a-t-il déjà subi des dommages liés à un ou des aléas climatiques ?
<b>3.Compatibilité avec la démarche du projet LIFE ADAPT'EST</b>	
Stade d'avancement du projet	La réflexion sur l'adaptation peut-elle encore évoluer d'ici l'appel à projet ?
Intégration de l'adaptation dans le projet	La démarche sur l'adaptation prend-elle une dimension globale ou s'agit-il d'une mesure isolée opportuniste ?
Articulation avec la rénovation énergétique ou autres travaux de réhabilitation	Le plan d'adaptation est-il articulé de façon cohérente avec les autres travaux sur le bâti et ses abords ?
<b>4.Intentions de projet</b>	
Vision globale multirisque	Si plusieurs risques sont identifiés, le projet agit-il sur l'ensemble de ces risques ?
Raisonnement en trajectoire	La démarche d'adaptation est-elle pensée dans une réflexion à long terme, évolutive, réversible ?
Orientation vers des solutions cohérentes avec les enjeux	Les solutions envisagées sont-elles à dominante passive, fondées sur la nature, sans regret ou à co-bénéfiques ?
<b>5.Motivation et engagement dans l'expérimentation</b>	
Motivation et intérêt au sujet de l'adaptation au changement climatique	L'équipe est-elle sensible à l'adaptation au changement climatique ?
Ouverture au partage de données et retour d'expérience	L'équipe accepte-t-elle de participer à la capitalisation des connaissances ?
Capacité organisationnelle projetée	L'équipe de projet sera-t-elle structurée, y aura-t-il des interlocuteurs dédiés à l'adaptation au changement climatique ?
<b>6.Intérêts stratégiques pour l'expérimentation</b>	
Typologie(s) de risque(s)	A l'échelle de l'expérimentation, comment se positionne le projet dans la diversité des aléas climatiques représentés ?
Typologie(s) de bâtiment(s)	Le projet présente-t-il un intérêt pour la reproductibilité, est-il un cas d'étude particulier ?
Choix et ampleur des travaux d'adaptation envisagés	Les travaux envisagés apportent-ils une réponse significative à la gestion d'un risque majeur ?

► **CONTRIBUTEURS ET PARTENAIRES**



Cofinancé par  
l'Union européenne

L'accompagnement de 30 opérations de rénovation embarquant des travaux d'adaptation au changement climatique, est une action du projet Life ADAPT'EST, coordonné par la région Grand Est en copilotage avec l'Etat et cofinancé par l'Union européenne et ses partenaires.



## ANNEXE 1 :

### ► MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

**Monsieur le Président de la Région Grand Est**

Région Grand Est - DECEC

5 rue de Jéricho

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Réf. : DECEC – AMI Adaptation des bâtiments existants – suivi par Isabelle SALADE

Objet : Manifestation d'intérêt

Je soussigné(e), agissant en qualité de  
représentant (e) légal(e) de la structure

(indiquer la raison sociale, le SIRET et l'adresse de la structure)

**Sollicite un accompagnement** du Conseil Régional Grand Est, pour la réalisation du projet suivant, dont l'estimation financière s'élève à **XX XXX,XX € (HT ou TTC à préciser)** :

*(préciser l'intitulé du projet, la localisation géographique, et le bâtiment concerné par le projet)*

Les travaux prévus pour la rénovation/réhabilitation du bâti consistent à.....

*(décrire en quelques lignes les travaux)*

Les travaux prévus pour l'adaptation du bâtiment aux risques naturels/climatiques consistent à .....

*(décrire en quelques lignes les travaux)*

- Je garantis que les marchés de travaux n'ont pas encore été notifiés aux entreprises.
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité du règlement de l'AMI « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES BATIMENTS EXISTANTS ».
- Je souhaite recevoir les informations de la part des partenaires du projet LIFE ADAPT'EST, notamment Envirobat Grand Est et le Cerema, afin de bénéficier des ressources sur le sujet d'adaptation au changement climatique.

Fait à  
Le

Cachet et signature du (ou de la) représentant (e) légal (e) :

## **ANNEXE 2 :**

### **TRAME DE FORMULAIRE A COMPLETER**

#### **Maître d'ouvrage**

- Dénomination ou raison sociale :
  
- Adresse :
  
- Adresse du siège social (si différent) :
  
- Représentant dûment habilité
  - Nom Prénom :
  - Fonction :
  - Tél. :
  - Email :
  
- Contact (si différent du représentant) :
  - Nom Prénom :
  - Fonction :
  - Tél. :
  - Email :
  
- N° SIRET :
  
- **Le Maître d'Ouvrage est-il propriétaire du bâti ?**
  - Oui
  - Non ; précisez pourquoi :
  
- **Le Maître d'Ouvrage est**
  - Bailleur social, au sens de l'article D323-1 du CCH
  - Commune ou intercommunalité
  - Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), dont : syndicat intercommunal (SIVU, SIVOM), ou syndicat mixte exclusivement composé de communes et/ou EPCI
  - Établissement public, Service public industriel et commercial (SPIC), Service public administratif (SPA) rattaché à une commune ou un EPCI dont CCAS et PETR
  - Chambre consulaire (Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture)
  - Association à but non lucratif, dont l'activité relève de l'intérêt général et dont les règles garantissent la transparence financière
  - Association reconnue d'utilité publique, ou dont la mission est reconnue d'utilité publique (dans les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin)

- **Indiquer l'activité principale du Maître d'Ouvrage**
  
- **Pour les associations, préciser les critères d'intérêt général<sup>5</sup> et de transparence financière<sup>6</sup> :**
  - ✓ L'activité est-elle lucrative ?
  
  - ✓ La gestion de l'association procure-t-elle un avantage matériel direct ou indirect aux fondateurs, dirigeants ou membres de l'association ?
  
  - ✓ L'association fonctionne-t-elle au profit d'un cercle restreint de personnes ?
  
  - ✓ L'association est-elle ouverte à tous sans discrimination ?
  
  - ✓ Les règles financières de l'association garantissent-elles la transparence financière ?

### **Emplacement géographique du projet et exposition aux risques**

- Adresse du projet (obligatoirement située en Grand Est) :
  
- Indiquer les risques liés aux aléas climatiques perçus à ce stade comme susceptibles d'affecter le site de projet :
  - Surchauffe liée aux fortes chaleurs et canicules
  - Tempêtes, vents violents, grêle
  - Inondations et coulées de boue

*Préciser quelle classification de zone inondable :*

  - Remontée de nappe

*Préciser le niveau d'exposition :*

---

<sup>5</sup> Pour répondre à un objet d'intérêt général, les 4 conditions suivantes doivent être remplies :

- Justifier d'une gestion désintéressée et ne pas poursuivre de but lucratif
- Être ouvert à tous sans discrimination
- Présenter des garanties suffisantes au regard du respect des libertés individuelles, c'est-à-dire ne pas avoir pour but de porter atteinte à l'intégrité de la France et à la forme républicaine du gouvernement
- L'action de l'association ne doit pas se limiter à la défense du seul intérêt collectif de ses membres.

<sup>6</sup> La transparence financière est considérée comme respectée si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Un budget annuel et des états financiers ou, éventuellement, des comptes est établi
- Le budget annuel, les états financiers ou les comptes sont communiqués aux membres dans les délais prévus par ses statuts
- Ces documents sont soumis à l'assemblée générale pour acceptation
- La publicité et la communication des documents budgétaires et comptables aux autorités publiques sont effectuées conformément à la réglementation.

- Retrait-gonflement des argiles

*Préciser le niveau d'exposition :*

- Mouvements de terrain

*Préciser le niveau d'exposition :*

- Feux de forêts

*Préciser le niveau d'exposition :*

- Qualité de l'air
- Manque d'eau
- Biodiversité
- Insectes nuisibles
- Autre :....

### Descriptif du/des bâtiments concernés

<b>Nom du bâtiment</b>		
<b>Surface de plancher totale du bâtiment à rénover (m<sup>2</sup>)<sup>7</sup></b>		
<b>Occupation du bâtiment</b> (activité exercée dans le bâtiment, horaires d'occupation)		
<b>Présence d'un sous-sol ?</b> (et usage des espaces en sous-sol)		
<b>Nombre d'étages du bâtiment</b> (au-dessus du Rez-de-Chaussée)		
<b>Nombre d'usagers et typologie des usagers du bâtiment</b>		

- Insérer des photographies des principales façades

<sup>7</sup> La Surface de plancher est définie à l'article R111-22 du Code de l'Urbanisme ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000031721274](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031721274)), et figure sur les autorisations de travaux (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

### **Vulnérabilité du site face aux risques climatiques**

- Y a-t-il des caractéristiques évidentes du bâti et de ses abords **qui le rendent vulnérable** au(x) risque(s) identifié(s) ?
- Y a-t-il des enjeux d'usage sur le site, par exemple : héberge-t-il des usagers vulnérables, a-t-il une fonction stratégique importante, présente-t-il une valeur immatérielle ?
- Le site a-t-il déjà subi des dégâts liés à un risque naturel ou climatique ?

### **Présentation générale du projet**

- Descriptif général du projet :  
(10 lignes maxi)
  
- Avancement du projet - indiquer toutes les étapes réalisées ou en cours :
  - Programmation technique et financière par le Maître d'Ouvrage
  - Etude(s) diagnostique(s) préalable(s)
  - Choix d'un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage)
  - Choix d'un MOE (Maître d'œuvre)
  - Esquisse
  - Avant-Projet Sommaire
  - Avant-Projet Définitif
  - Projet
  - DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
  - Signature des marchés de travaux
  
- Quels sont les travaux envisagés de **rénovation énergétique** ?
  
- Quels sont les travaux envisagés de **réhabilitation du bâti et de ses abords** ?
  
- Quels sont les travaux envisagés **d'adaptation aux risques climatiques** ?

- **Est-ce que les travaux font suite à un sinistre ?**
  - Oui ; Préciser la date du sinistre et la procédure réalisée auprès des assurances :
  
  - Non
  
- **Est-ce que les travaux prennent en compte l'évolution du climat à moyen et long terme ?**
  - Oui ; Préciser quelles hypothèses d'évolution :
  
  - Non : pourquoi ?

### **Engagement dans l'expérimentation**

- Acceptez-vous le partage de données pour la construction d'un retour d'expérience sur le projet ?
  - Oui
  - Non
  
- L'équipe-projet a-t-elle des compétences en lien avec l'adaptation au changement climatique ?
  - Oui
  - Non, mais souhaite les développer
  
- L'équipe-projet sera-t-elle structurée en amont avec la désignation :
  - D'un chef de projet, qui sera l'interlocuteur privilégié sur l'ensemble du projet ?
  - D'un référent des usagers du site, dont le rôle sera de s'assurer que les contraintes d'usage soient prises en compte ?
  - Oui
  - Non